

Département de HAUTE-SAVOIE  
Arrondissement de BONNEVILLE  
Canton de CHAMONIX  
Commune de  
VALLORCINE

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers**

en exercice	9
présents	7
votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt deux le Jeudi 15 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 09 décembre 2022

<b>Objet</b>
N° 22-06-08
<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT BLANC *</p> <p>TRANSFERT D'EMPRUNT BIBLIOTHEQUE</p>

**Présents** Messieurs Gérard BURNET , MADAME Josette BERGUERAND, Mr Lionel BERGUERAND, MME Mandy LAYCOCK, Mr Julien JEAN

**Absents excusés** MME Stéphanie KASEVA, Mr Xavier PAQUET, Monsieur Claude PICCOT, Mr Jean-François DESHAYES

**Secrétaire de séance** MME Mandy LAYCOCK

Monsieur le Maire rappelle le transfert de la bibliothèque de Vallorcine à la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc qui a été fait via la délibération n°16-02-14 du 6 avril 2016.

Rappel de la délibération de 2016 qui visait : il est rappelé que suite à la création de la Communauté de communes et l'avis de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) sur l'évaluation des transferts de charges en lien avec les compétences à exercer, un travail de formalisation administrative et juridique des décisions de transfert et de mise à disposition de locaux a été engagé, sur la base des éléments validés par délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2010.

Ce travail nécessitait au préalable le recensement et la mise à jour de l'inventaire physique et comptable des biens concernés.

En raison d'un oubli lors de la délibération n°16-02-14 du 6 avril 2016 il est nécessaire d'ajouter au transfert, le transfert de l'emprunt.

Il se doit donc de transférer le budget de l'emprunt du compte 1641 au compte de transfert 2763. Pour ce faire un décision budgétaire modificative est notifiée à l'ordre du jour du présent conseil municipal.

Sur la base de ces éléments et des documents annexés,

Après délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte le transfert de l'emprunt vers le compte 2763.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 074-217402908-20221215-22\_06\_08-DE

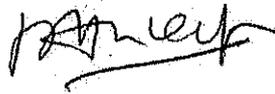
La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE  
Madame la Trésière de SALLANCHES

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

La secrétaire de séance

Affichage en mairie de Vallorcine du 27/12/22  
Au 27/02/23



Le Maire  
Pour copie conforme

